

17-07-2014

LA SÔNE

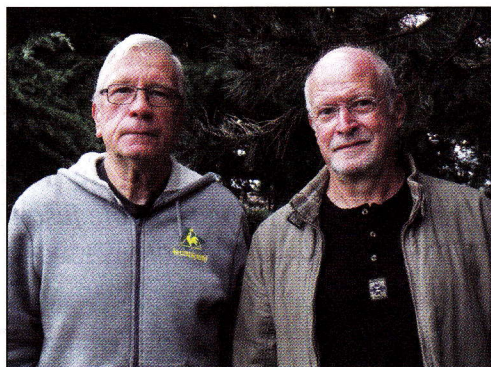
■ Cri d'alerte de SES contre la centrale Chambard

L'association Sône environnement santé (SES) poursuit son combat contre les nuisances olfactives, sanitaires et environnementales qu'induirait la centrale à bitume implantée à La Sône dans une zone située près de lotissements. Jacques Granger, président de l'association et Max Mosnat, son vice-président, expriment leur point de vue sur cette affaire et s'insurgent contre l'immobilisme de la Préfecture. Explications.

Les deux hommes ont souhaité réagir face aux propos tenus, dans la presse locale au mois de juillet dernier, par Laurent Guéry, directeur de l'entreprise Rourière Chambard. Jacques Granger et Max Mosnat affirment que les déclarations du chef d'entreprise sont erronées concernant plusieurs points capitaux. Les responsables de l'association SES précisent que les deux centrales d'enrobés n'ont jamais eu de permis de construire et que la récente demande déposée a été refusée. Ils soupçonnent Laurent Guéry de vouloir utiliser l'autorisation de l'ancienne centrale (aujourd'hui démantelée) en faisant modifier l'arrêté préfectoral de 1975. Or, la nouvelle centrale n'a toujours pas de permis de construire et selon l'article 5 de l'arrêté de 1975 : « tout exercice d'une activité nouvelle classée, tout transfert dans un autre emplacement, toute transformation ou toute extension de l'exploitation devra faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation au préfet ». Bien qu'un inspecteur de la Dreal se soit déplacé en juin 2013 et a constaté qu'il y avait un dysfonctionnement au niveau du rejet

des poussières sur la centrale la plus ancienne, les dernières analyses réalisées n'ont porté que sur la centrale la plus récente. « Nous doutons qu'il y ait eu des inspections préalables des services de la préfecture et nous sommes inquiets concernant les conséquences néfastes sur la santé de la population et sur l'environnement. Cette ancienne centrale fonctionne depuis 40 ans » ! s'indignent les dirigeants de l'association qui a été créée en avril 2014. De plus, le laboratoire Numtech a analysé les prélèvements effectués par la Socor Air pour rédiger l'étude d'impact sanitaire demandée par la Préfecture qui souligne dans son rapport que « de nombreuses substances n'ont pas été prises en compte et que cela représente une sous-estimation des résultats sanitaires ».

Jacques Granger et Max Mosnat souhaitent qu'une enquête épidémiologique soit menée auprès des riverains afin d'évaluer les préjudices causés à



Jacques Granger et Max Mosnat de l'association Sône environnement santé, ont demandé à la Préfecture, à la députée de la 9^e circonscription et au ministère de l'Ecologie qu'une étude épidémiologique soit menée pour évaluer les préjudices causés aux riverains

cette population. Ils ont adressé une demande écrite à la Préfecture, à la députée de la 9^e circonscription et au ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Ils n'ont encore, à ce jour, reçu aucune réponse. Affaire à suivre.

Céline Mazet